Exploiter l'information technique dans un brevet du secteur de l'informatique Annexe 2

Gros plan sur la description de l'invention

La description de l'invention comporte 6 parties :

Partie 1 : Présentation du domaine technique de l'invention.

Partie 2 : Exposé de l'état de la technique antérieure.

Il s'agit de faire ressortir le problème technique et les erreurs ou insuffisances des solutions existantes.

Partie 3 : Exposé de l'invention.

Cet exposé indique quelle solution technique est apportée au problème technique posé. Le déposant doit donner toutes les caractéristiques techniques de l'invention.

Partie 4 : Brève présentation des différentes figures (lorsqu'elles existent).

Les dessins ne sont pas obligatoires mais ils sont souvent utilisés pour aider à la compréhension du texte.

Partie 5 : Exposé détaillé d'au moins un mode de réalisation de l'invention.

Le déposant précise la structure ainsi que le fonctionnement de l'invention. Il va donner un exemple, et souvent plusieurs, de réalisation pratique. Ici, les différents éléments de l'invention sont numérotés comme sur les dessins, ce qui permet une meilleure compréhension du texte.

Partie 6 : Manière dont l'invention est susceptible d'application industrielle.

Ce passage précise ce à quoi peut servir l'invention.

www.inpi.fr